

## PUBLICS

Les personnes ciblées par le service AVDL sont :

- Les ménages sortants d'hébergement généraliste (CHRS, ALT, HU, CADA, CPH ..)
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO
- Les ménages menacés d'expulsion inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX
- Les ménages labellisés par la commission de relogement .



Siège social  
80 rue de Lyon  
71000 Mâcon  
03 85 21 94 50  
secretariat@lepont.asso.fr

## Contacts

### AVDL

Secteur Mâcon - Cluny -Tournus  
8, rue Bon rencontre. 71000 Mâcon  
Sophie RIGNANESE-BENAS – Travailleur social  
06.08.46.47.04  
s.rignanese-benas@lepontasso.fr

Chrissy PHARE – Psychologue  
06-60-26-38-44  
c.phare@lepontasso.fr

Secteur Autun- Le Creusot  
5 rue de la Mame. 71200 Le Creusot  
Lisa MARCHAND – Travailleur social  
06.35.42.28.92  
lmarchand@lepontasso.fr

Secteur Chalon-Louhans  
110 rue de la verrerie. 71100 Chalon-sur-Saône  
Sabrina BOUHKADRA – Travailleur social  
Tél :06.99.38.02.18  
s.bouhkadra@lepontasso.fr

Laurence DEFLASSIEUX – Travailleur social  
Tél :06.28.10.98.18  
l.deflassieux@lepont.asso.fr

Nicolas BONO – Psychologue  
Tél :07.64.76.75.69  
n.bono@lepontasso.fr

Secteur Montceau-Charolais-Brionnais  
30 rue Jean Laville. 71300 Montceau Les Mines  
Joanny LELONG – Travailleur social  
Tél : 07.62.64.35.98  
j.lelong@lepontasso.fr



## Accompagnement Vers et Dans Le Logement

### AVDL

[www.lepont.asso.fr](http://www.lepont.asso.fr)



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Présentation du dispositif

**L'accompagnement Vers et Dans Le Logement** est une mesure d'accompagnement financée par l'Etat permettant de :

- favoriser et sécuriser l'accès au logement des personnes **en sortie de dispositif d'hébergement**
- mener des **évaluations sociales et/ou accompagner** des personnes sur le versant du logement, **à la demande des instances** comme la **CCAPEX** (Commission de Concertation Active et de Prévention des Expulsions) ou la **commission DALO** (Droit Au Logement Opposable)

## Accompagnement de 6 mois renouvelable

- L'accompagnement prend la forme d'entretiens individuels, d'actions collectives.
- Les lieux d'intervention sont variés : domicile , bureau, à l'extérieur pour les démarches partenariales.

## MISSIONS

Dans le cadre des mandats DALO ou CCAPEX, le service AVDL réalise une évaluation du parcours résidentiel et des capacités à accéder au logement ou s'y maintenir. Un accompagnement peut ensuite s'amorcer.

A partir de l'adhésion contractualisée de la personne, cet accompagnement se construit essentiellement **autour des besoins liés au logement** :

- Démarches administratives
- Gestion budgétaire
- Veille au bon déroulement de la location et de l'entretien du logement
- Relation avec le voisinage
- Connaissance et repérage du cadre environnant
- Droits et devoirs du locataire

## CRITÈRES

La demande d'AVDL s'établit par le biais d'une évaluation transmise via le logiciel SI/SIAO.

Le **SIAO** ( Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décide ensuite de la validation ou non de la mesure.

Le SIAO mandate également le service AVDL sur initiative de la CCAPEX et de la commission DALO.



Des psychologues à temps partiel renforcent les équipes pour permettre aux personnes de lever les freins psychologiques qui ralentissent l'accès autonome et durable au logement. Ils viennent également en étayage aux professionnels.